



## MINSINF - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

La mineure d'accès en sciences informatiques vous offre:

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements en sciences informatiques
- un accès facilité pour le master en sciences informatiques, moyennant des compléments de formation.

## MINSINF - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

Les acquis d'apprentissage de spécialisation (majeure et mineure) ont été définis en cohérence avec ceux du tronc commun du programme de Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

- Programmer
  
- Maîtriser les fondements des matières de base de l'informatique
  - algorithmique et structures de données (p.e. tables de hachage, arbres, graphes),
  - langages informatiques (p.e. syntaxe, sémantique, familles de langages),
  - organisation de systèmes informatiques (p.e. architecture des ordinateurs, systèmes d'exploitation, systèmes concurrents),
  - bases de données (p.e. bases relationnelles).
  
- programmer
- élaborer des algorithmes
- gérer des structures de données
- pratiquer des langages informatiques
- administrer des systèmes informatiques
  
- d'analyser et résoudre des problèmes (relevant par exemple du domaine de sa majeure) en appliquant les connaissances acquises dans le domaine de l'informatique pour contribuer au développement d'applications logicielles de taille moyenne.
  - en identifiant et en utilisant les structures de données les plus adaptées,
  - en identifiant et en mettant en œuvre des algorithmes "classiques",
  - en gérant efficacement des quantités de données importantes,
  - en exploitant au mieux les performances des ordinateurs,
  - en s'adaptant au langage de programmation utilisé dans le projet.
  
- percevoir les contraintes techniques associées au développement de systèmes informatiques
- partager un langage commun avec les informaticiens

### PROGRAMME

---

○ LEPL1402



1. L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure. 2. Pour des raisons liées aux prérequis, les activités doivent être suivies dans l'année indiquée dans le programme détaillé. 3. Pour le cours au choix, il est recommandé de s'informer auprès de la personne de contact pour effectuer un choix judicieux lorsque l'étudiant souhaite se réorienter ultérieurement vers le master en sciences informatiques. Horaire des cours L'étudiant est invité à consulter son [horaire de cours](#) en ligne. Supports disponibles Pour tout problème lié à l'organisation de cette mineure, veuillez envoyer un email à la personne de contact. Organisation des examens

1) Inscription aux examens

Pour prendre inscription aux examens relatifs à la mineure, l'étudiant suit les dispositions prises par le secrétariat de sa Faculté d'origine. Pour "réserver" une plage horaire d'interrogation dans le cas d'un examen oral, l'étudiant est invité à contacter le Secrétariat EPL. 2) Consultation des horaires d'examens

L'étudiant est invité à consulter le site de l'EPL <https://uclouvain.be/353726.html>.